

BON DE COMMANDE

À renvoyer obligatoirement.

Accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
COMEXPOSIUM : Salons Créations & savoir-faire / Aiguille en fête
70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 (0)1 76 77 16 50 / @ : thibaud.salvador@comexposium.com



LE DIY EN FRANCE : DECRYPTAGE D'UN PHENOMENE DE SOCIETE

Une étude conduite par Créations & savoir-faire et Aiguille en fête et réalisée par l'institut d'études MRCC.

VOS COORDONNEES

Adresse de facturation

Nom de la structure :

Numéro RCS :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Pays :

Nom du responsable :

Tél. (obligatoire) :

E-mail (obligatoire) :

VOTRE COMMANDE

| Détail de la commande | Tarif unitaire HT | Tarif unitaire TTC | Nombre d'exemplaires | Total TTC |
|---|-------------------|--------------------|----------------------|-----------|
| Tarif Exposant à Créations & savoir-faire 2022 | 700 € | 840 € | | € TTC |
| Tarif Non-Exposant à Créations & savoir-faire 2022 | 1 100 € | 1 320 € | | € TTC |
| Montant total de la commande | | | | € TTC |

MODE DE PAIEMENT

Virement ou chèque
bancaire/postal à l'ordre de
COMEXPOSIUM

*TVA : 20%

L'étude sera envoyée par e-mail à réception du paiement.

En passant commande, je déclare avoir pris connaissance des CGV annexées au présent Bon de commande et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Vos données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale puis pour une durée de 5 ans si le salon pour lequel vous avez manifesté un intérêt est trimestriel, semestriel ou annuel ou pour une durée expirant à l'issue de la 3ème édition suivant votre dernière manifestation d'intérêt s'il s'agit d'un salon biennal ou triennal. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation commerciale et celles nécessaires au respect par notre société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise en tant qu'organisateur de salons, sont archivées conformément aux dispositions en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, en nous adressant une demande par voie électronique à l'adresse privacy@comexposium.com ou par voie postale aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM Création & Savoir-Faire 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou à l'adresse e-mail: privacy@comexposium.com. Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Vous êtes susceptibles de recevoir des actualités et propositions commerciales concernant le Salon Créations & Savoir-Faire.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case.

Je souhaite recevoir des actualités et propositions commerciales concernant les autres événements du groupe COMEXPOSIUM : Salon International de l'Agriculture, Salon du Tourisme, Rétromobile, Aiguille en Fête, Foire de Paris...

Je souhaite recevoir les actualités et propositions commerciales des partenaires du Salon Créations & Savoir-Faire et du groupe Comexposium.

Nom du signataire en capitales, fonction, date et signature suivi de la mention « Lu et approuvé » :

COMEXPOSIUM

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES OUTILS DE COMMUNICATION

1. ADHESION

La société Comexposium (Forme SAS, au capital de 60 000 000€, dont le siège social est situé 70 avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris La Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°316 780 519 (ci-après dénommée « Organisateur ») organise la manifestation Créations & Savoir-Faire et Aiguille en fête (ci-après dénommée « Evènement ») qui se tiendra du 16 au 20 novembre 2022 et du 9 au 12 mars 2023 dans ce cadre propose des prestations d'outils de communication aux exposants du Evènement et à leurs co-exposants et sur dérogation exceptionnelle accordée par écrit par l'Organisateur à tout annonceur (ci- après dénommés « Client(s)») ne rentrant pas dans la nomenclature de l'Evènement, mais dont l'activité peut présenter un intérêt pour les visiteurs.

En conséquence, toute commande d'outils de communication implique l'adhésion entière et sans réserve du demandeur aux présentes conditions générales de vente. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par le Client, sera considérée comme nulle et non avenue. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir contre les présentes.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour toute la durée de la réalisation des prestations susvisées.

2. COMMANDE

2.1 Passation de la commande

Toute commande des prestations par le Client sera matérialisée par un Bon de Commande transmis par l'Organisateur (ci-après le « Bon de Commande ») qui constitue un engagement juridique et financier pour le Client.

La commande du Client devra être accompagnée du règlement correspondant ou de son justificatif de paiement de la totalité du montant dû.

2.2 Validation de la commande

La commande sera réputée acceptée par l'Organisateur si ce dernier n'a formulé ni réserve ni refus dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la réception par ce dernier du Bon de Commande.

En l'absence de règlement, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas exécuter la prestation demandée. Le Client supportera seul les conséquences qu'une régularisation tardive de sa situation pourra entraîner.

2.3 Exécution de la commande

La commande est exécutée selon les informations portées par le Client sur le Bon de Commande, pour autant qu'elles soient conformes aux règles de l'art.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas procéder à l'exécution des prestations dans les conditions demandées par le Client, si celles-ci ne satisfont pas à la réglementation en vigueur. Dans cette hypothèse, l'Organisateur en informera le Client et la commande sera suspendue jusqu'à la réception d'informations complémentaires et de l'acceptation par le Client des modifications nécessaires.

D'autre part, si lors d'une précédente commande, le Client s'était soustrait à l'une de ses obligations, retard de règlement par exemple, un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que ce Client ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune remise pour paiement comptant ou anticipé ne lui serait alors accordée.

2.4 Modification / annulation de la commande

Toute demande de modification/annulation de la commande devra être notifiée à l'Organisateur dans les délais indiqués sur le Bon de Commande. Étant précisé que toute modification du Bon de Commande ne sera acceptée par l'Organisateur que sous réserve de sa faisabilité.

2.4.1. - Modification de la commande

Est considérée comme une modification du Bon de Commande, toute modification n'entraînant pas la suppression d'un ou plusieurs articles commandés.

Par ailleurs, toute modification d'une commande déjà exécutée par l'Organisateur sera facturée au tarif en vigueur dans le Bon de Commande.

2.4.2. - Annulation de la commande

Est considérée comme une annulation de la Commande, toute modification entraînant la suppression d'un ou plusieurs articles commandés et toute annulation de la participation du Client au Salon.

3. ORDRE DE RESERVATION ET/OU D'INSERTION

3.1 Admission d'un ordre

Les demandes de réservation et/ou d'insertion des outils de communication doivent être adressées à l'Organisateur sur le Bon de Commande prévu à cet effet. Aucune demande ne peut être acceptée par téléphone. L'ordre de réservation et/ou d'insertion accompagné du règlement requis est ferme et irrévocable pour le Client.

4. FACTURATION ET RÈGLEMENT

Le tarif de vente applicable est celui contenu dans le Bon de Commande ; le détail de ce qu'il comprend est précisé au cas par cas dans ledit Bon de Commande.

Tous les prix indiqués sur les tarifs émanant de l'Organisateur s'entendent hors taxes et seront, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux prestations, majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur.

4.1 Le règlement peut s'effectuer :

- Par chèque à l'ordre de l'Organisateur ou
- Par virement bancaire. * Une copie de l'avis de l'ordre de virement et l'avis de débit devra être transmis à l'Organisateur.
* La mention suivante : « règlement sans frais pour le bénéficiaire » devra figurer sur les ordres de virement.

Les ordres sans règlement ne seront pas pris en considération. Une facture faisant ressortir la TVA sera adressée dans les meilleurs délais.

5. TVA

Les Exposants étrangers ont la possibilité de se faire rembourser la T.V.A. aux conditions suivantes :

*Pour les entreprises de l'Union Européenne :

- Déposer la demande de remboursement via le portail électronique mis en place par l'Etat dans lequel l'exposant est établi conformément aux dispositions de la directive 2008/9/CE du 12 février 2008. Cette opération se fait en France sur le portail fiscal français : www.impot.gouv.fr.
- Joindre obligatoirement, par voie électronique, une copie dématérialisée des originaux des factures portant sur un montant HT supérieur à 1 000€.
- Déposer la demande de remboursement au plus tard le 30 septembre de l'année civile qui suit la période de remboursement.

*Pour les entreprises hors Union Européenne :

Les exposants concernés doivent impérativement désigner un représentant fiscal en France pour accomplir les formalités.

6. LITIGES

En cas de litiges qui n'auraient pas pu être réglés à l'amiable, le droit français est applicable, les tribunaux du Siège de l'Organisateur seront seuls compétents.